

C.C.A.S. CA du 25 septembre 2026

Décision modificative n°1/2026 Résidences

Fonctionnement	BP - 2026	DM 1 - 2026	Total voté - 2026	Evol.%
Dépenses	3 163 693.00	43 005.00	3 206 698.00	1.36%
<u>Réel</u>	2 921 877.00	39 336.00	2 961 213.00	1.35%
Grpe I - 011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	942 871.00	0	942 871.00	0.00%
Grpe II - 012 - Dépenses afférentes au personnel	1 200 855.00	-19 100.00	1 181 755.00	-1.59%
Grpe III - 016 - Dépenses afférentes à la structure	778 151.00	58 436.00	836 587.00	7.51%
<u>Ordre entre sections</u>	241 816.00	3 669.00	245 485.00	1.52%
Grpe III - 016 - Dépenses afférentes à la structure	241 816.00	3 669.00	245 485.00	1.52%
Recettes	3 163 693.00	43 005.00	3 206 698.00	1.36%
<u>Réel</u>	3 085 693.00	56 186.00	3 141 879.00	1.82%
Grpe I - 017 - Produits de la tarification	1 609 586.00	62 605.00	1 672 191.00	3.89%
Grpe II - 018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	1 476 107.00	-6 786.54	1 469 320.46	-0.46%
002 - Résultat d'exploitation reporté	0	367.54	367.54	100.00%
<u>Ordre entre sections</u>	78 000.00	-13 181.00	64 819.00	-16.90%
Grpe III - 019 - Produits exceptionnels, ou non encaissables	78 000.00	-13 181.00	64 819.00	-16.90%

Décision modificative n°1/2026 Résidences

Investissement	BP - 2026	DM 1 - 2026	Total voté - 2026	Evol.%
Dépenses	258 316.00	311 021.94	569 337.94	120.40%
<u>Réel</u>	180 316.00	324 202.94	504 518.94	179.80%
Chap.16 - Emprunts et dettes assimilées	37 421.00	13 413.61	50 834.61	35.85%
Chap.20 - Immobilisations incorporelles	10 000.00	26 000.00	36 000.00	260.00%
Chap.21 - Immobilisations corporelles	132 895.00	284 789.33	417 684.33	214.30%
<u>Ordre entre sections</u>	78 000.00	-13 181.00	64 819.00	-16.90%
Chap.13 - Subventions d'investissement	78 000.00	-13 181.00	64 819.00	-16.90%
Recettes	258 316.00	311 021.94	569 337.94	120.40%
<u>Réel</u>	16 500.00	307 352.94	323 852.94	1862.75%
Chap.001 - Résultat d'investissement reporté	0.00	281 114.94	281 114.94	100.00%
Chap.10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00	10 881.00	10 881.00	100.00%
Chap.13 - Subventions d'investissement	0.00	17 157.00	17 157.00	100.00%
Chap.16 - Emprunts et dettes assimilées	16 500.00	-1 800.00	14 700.00	-10.91%
<u>Ordre entre sections</u>	241 816.00	3 669.00	245 485.00	1.52%
Chap.13 - Subventions d'investissement	0.00	4 800.00	4 800.00	100.00%
Chap.21 - Immobilisations corporelles	0.00	30 000.00	30 000.00	100.00%
Chap.28 - Amortissement des immobilisations	241 816.00	-31 131.00	210 685.00	-12.87%

SSIAD – Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2024

Compte	Libellé	Proposition CCAS	Retenu ARS
Compte 110	Report à nouveau	7 507,50 €	7 507,50 €
Compte 111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	7 507,51 €	7 507,51 €
Compte 10686	Réserves de compensation des déficits		
Total		15 015,01 €	15 015,01 €



Suite à la validation de l'ARS, reprise en recettes de fonctionnement fin 2026 dans la DM n°1 du SAD

ESA – Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2024

Compte	Libellé	Proposition CCAS	Retenu ARS
Compte 110	Report à nouveau	9 431,33 €	9 431,33 €
Compte 111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	9 431,33 €	9 431,33 €
Compte 10686	Réserves de compensation des déficits	9 431,34 €	9 431,34 €
Total		28 294,00 €	28 294,00 €



Suite à la validation de l'ARS, reprise en recettes de fonctionnement fin 2026 dans la DM n°1 du SAD

Admission en non-valeurs de créances irrécouvrables

Budget principal	
Motif	Montant restant à recouvrer
Décédé et demande renseignement négative	215,90
Dossier de succession vacante négatif	399,80
Poursuite sans effet	384,75
Total général	1 000,45

Résidences autonomie	
Motif	Montant restant à recouvrer
Décédé et demande renseignement négative	10 113,34
Poursuite sans effet	423,88
RAR inférieur seuil poursuite	20,24
Total général	10 557,46

Mise au rebut d'immobilisations

Dans le cadre de la fiabilisation de l'actif en lien avec le SGC et pour reprise dans le patrimoine du CCAS, il est proposé de mettre au rebut les biens présentés en annexe et de :

- Constater la désaffectation du domaine public
- Approuver leur déclassement
- Autoriser leur mise au rebut
- Les crédits sont inscrits aux budgets du CCAS :
 - Budget principal : pas d'impact budgétaire
 - Budget des résidences : impact budgétaire de 26 203,38 €
 - Budget du SAD : pas d'impact budgétaire
 - Budget du CLIC : pas d'impact budgétaire

Protocole d'accord transactionnel avec le CH Bois-Petit

Lors du transfert de l'EHPAD, la trésorerie correspondant aux cautions collectées à l'entrée des résidents n'a pas été reversée par le C.C.A.S. au CH de Bois-Petit.

Le CH de Bois-Petit a fait valoir que les cautions avaient été *effectivement* collectées par le C.C.A.S. auprès des résidents et qu'il convenait de transférer non seulement le débit et le crédit du compte 165 – cautions collectées, mais également la trésorerie correspondante, soit un versement de 64 479,95 € au profit du C.H.B.P.

Il est proposé au Conseil d'administration du C.C.A.S. de bien vouloir autoriser le Président ou la Vice-Présidente du C.C.A.S. à signer le Protocole d'accord transactionnel pour que le CCAS verse au CH de Bois-Petit la somme correspondante.